

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0052206462

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 01-02-21

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0052206462**

SIRET de l'établissement concerné : **80252840600019**

Code postal : **22600**

Ville : **TREVE**

Département : **22**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	45600.0	45600.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	45600.0	45600.0
2780 : compostage (tonnes par jour)		2.0
Si l'établissement est soumis à d'autres activités et rubriques que celles listées ci-dessus, les indiquer ici en précisant la capacité associée :		
L'éleveur à un autre site autorisé pour 67161 poulets de chair, dindes ou pintades ou 42000 poulettes. un autre dossier IED est réalisé conjointement à ce dossier.		

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	45600
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé

Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
poul7	existant
poul5	existant
poul4	existant
poul6	existant
poul1	existant
poul3	existant
poul2	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui

Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Oui
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

CHAMP
FUMIERE

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Poules pondeuses	0.79	<= 0,8

Poules pondeuses	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Poules pondeuses	0.416	<= 0,45

Poules pondeuses	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

poul7 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GERE P répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions pondueuses, poulettes, poulets repro

Poules pondueuses – Réduction des émissions de NH₃ au bâtiment (MTD 31)

poul7 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui	
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH ₃ /emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH ₃ /emplacement/an)
Commentaire inspecteur : 2020-04-23 BB - L'effectif total du GERE P est 44110 poules pour 45600 autorisées. Le GERE P doit être extrapolé aux effectifs maximum autorisés. Une correction est attendue. De plus la surface de bâtiments autorisée est 5595 m ² pour 5700 dans le GERE P. Des précisions sont également attendues		
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25
poul5 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	

b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui	
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25
En cas de non-respect des valeurs d'émissions d'ammoniac, des mesures de mise en conformité pour respecter ces valeurs avant le 21/02/2021 peuvent être proposées ci-dessous. Dans le cas contraire, une demande de dérogation peut être transmise à l'inspection (à joindre dans « Documents joints par l'éleveur »).		
Commentaire inspecteur : 2020-04-23 BB - seuls les poulaillers 3 et 4 sont avec ventilation statique dans le GEREP. De plus la ventilation dynamique est cochée !		

poul4 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
Commentaire inspecteur : 2021-02-01 BB - a noter qu'aucune technique n'est cochée pour ce poulailler		
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : 2020-10-27 BB - GEREP : POUL 6-7 temps passé au bâtiment noté 0 (tableau 4). Pour tous les POUL la valeur saisie correspond à une valeur limite réglementaire par place et non pas à la valeur par place par bâtiment qui elle est à 0.00. Des explications et/ou corrections sont attendues		
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25

En cas de non-respect des valeurs d'émissions d'ammoniac, des mesures de mise en conformité pour respecter ces valeurs avant le 21/02/2021 peuvent être proposées ci-dessous. Dans le cas contraire, une demande de dérogation peut être transmise à l'inspection (à joindre dans « Documents joints par l'éleveur »).

bâtiment statique :
les techniques d'élevage reconnues pour les poulets de chair (MTD32a et MTD32c) sont reconnues en tant que techniques alternatives pour les poules repro par avis publié au bulletin officiel

poul6 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui	
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25

poul1 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui	
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25

En cas de non-respect des valeurs d'émissions d'ammoniac, des mesures de mise en conformité pour respecter ces valeurs avant le 21/02/2021 peuvent être proposées ci-dessous. Dans le cas contraire, une demande de dérogation peut être transmise à l'inspection (à joindre dans « Documents joints par l'éleveur »).

Commentaire inspecteur : 2020-04-23 BB - seuls les poulaillers 3 et 4 sont avec ventilation statique dans le GEREP

poul3 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
--	-----

Commentaire inspecteur : 2021-02-01 BB - à noter Idem P4 : aucune technique cochée

Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25

En cas de non-respect des valeurs d'émissions d'ammoniac, des mesures de mise en conformité pour respecter ces valeurs avant le 21/02/2021 peuvent être proposées ci-dessous. Dans le cas contraire, une demande de dérogation peut être transmise à l'inspection (à joindre dans « Documents joints par l'éleveur »).

Commentaire inspecteur : 2020-04-23 BB pour info extrait FAQ : MTD 31. Reconnaissance des techniques 32.a et 32.c comme techniques d'hébergement alternatives pour l'hébergement des poulettes. Ces techniques seront prochainement reconnues comme techniques alternatives, après avis publié au bulletin officiel.

bâtiment statique :
les techniques d'élevage reconnues pour les poulets de chair (MTD32a et MTD32c) sont reconnues en tant que techniques alternatives pour les poules repro par avis publié au bulletin officiel

poul2 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
--	-----

b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui
---	-----

Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Logement en cage	0	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0.25	0,25

2.3. Traitement des effluents

2.3.1. Traitement effluents

Traitement des effluents d'élevage – Réduction des émissions (MTD 19)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
f. Est-ce que les effluents solides sont compostés ?	oui

2.4. Stockage effluents

2.4.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
c. Est-ce que les effluents solides sont stockés dans un hangar ?	oui

2.4.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

CHAMP	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui
FUMIERE	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les effluents solides séchés sont stockés dans un hangar ?	oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui

2.5. Épandages

2.5.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.5.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	50

L'enfouissement peut être réalisé jusque 12h après épandage lorsque les conditions ne sont pas propices à une incorporation plus rapide, par exemple lorsque les ressources humaines et les machines ne sont pas économiquement disponibles. A préciser, le cas-échéant, dans le second champ de commentaires libres.

L'incorporation des effluents 12h après épandage n'est pas conforme. A préciser, le cas-échéant, dans le premier champ de commentaires libres.

l'éleveur enfoui les effluents uniquement quand il épand sur terre nue

2.6. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.6.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui

2.6.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduelles (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.6.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduelles (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les eaux résiduelles sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ?	oui

2.6.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui

Condition de conformité :

Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :

un système d'éclairage basse consommation sera utilisée pour 2021. Aussi nous répondons partiellement à la réponse h car certains bâtiments sont en ventilation statique.

2.7. Nuisances

2.7.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui

2.7.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
f.2. Est-ce que les effluents solides sont compostés?	oui

2.7.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

poul7 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
poul5 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
poul4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui

a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
--	-----

poul6 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

poul1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

poul3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

poul2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

2.7.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

poul7 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

poul5 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

poul4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

poul6 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

poul1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

poul3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

poul2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

2.8. Organisation

2.8.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management

environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Condition de conformité :

Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :

Commentaire inspecteur : 2020-04-23 BB - le second item plainte peut dès à présent être renseigner.

les points non mis en place à ce jour le seront en février 2021

Commentaires éventuels :

registre de plainte présent : a ce jour absence de plainte

2.9. Émissions totales de l'élevage

2.9.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard

Bâtiment d'élevage	11789	13057
Stockage des effluents	2375	2630
Épandage des effluents sur les terres en propre	375	2219
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	14539	17906

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

poul7	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
poul5	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

poul4	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

poul6	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

poul1	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

poul3	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

poul2	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissem ents(plus fonctionne ment annuel si pertinent)
Délai enfouisseme nt- MTD 22		l'éleveur enfoui les effluents uniquement quand il épand sur terre nue	Non		
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro- MTD 31	poul3	bâtiment statique : les techniques d'élevage reconnues pour les poulets de chair (MTD32a et MTD32c) sont reconnues en tant que techniques alternatives pour les poules repro par avis publié au bulletin officiel	Non		
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro- MTD 31	poul1		Non		
Organisatio n (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		les points non mis en place à ce jour le seront en février 2021	Non		

Économie énergie- MTD 8		un système d'éclairage basse consommation sera utilisée pour 2021. Aussi nous répondons partiellement à la réponse h car certains bâtiments sont en ventilation statique.	Oui	02/2021	
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro- MTD 31	poul4	bâtiment statique : les techniques d'élevage reconnues pour les poulets de chair (MTD32a et MTD32c) sont reconnues en tant que techniques alternatives pour les poules repro par avis publié au bulletin officiel	Non		

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.
Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :

non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact.
Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :

non

Commentaire inspecteur : 2020-10-27 BB - voir commentaire MTD31 Poul4 et correction éventuelle de la MTD 23 si GEREP modifié.

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29) - MTD 1		2020-04-23 BB - le second item plainte peut dès à présent être renseigné.
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul3	2020-04-23 BB pour info extrait FAQ : MTD 31. Reconnaissance des techniques 32.a et 32.c comme techniques d'hébergement alternatives pour l'hébergement des poulettes. Ces techniques seront prochainement reconnues comme techniques alternatives, après avis publié au bulletin officiel.
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul3	2021-02-01 BB - à noter Idem P4 : aucune technique cochée
Synthèse des actions proposées		2020-10-27 BB - voir commentaire MTD31 Poul4 et correction éventuelle de la MTD 23 si GEREPP modifié.
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul1	2020-04-23 BB - seuls les poulaillers 3 et 4 sont avec ventilation statique dans le GEREPP
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul4	2020-10-27 BB - GEREPP : POUL 6-7 temps passé au bâtiment noté 0 (tableau 4). Pour tous les POUL la valeur saisie correspond à une valeur limite réglementaire par place et non pas à la valeur par place par bâtiment qui elle est à 0.00. Des explications et/ou corrections sont attendues
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul5	2020-04-23 BB - seuls les poulaillers 3 et 4 sont avec ventilation statique dans le GEREPP. De plus la ventilation dynamique est cochée !

Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul7	2020-04-23 BB - L'effectif total du GERE est 44110 poules pour 45600 autorisées. Le GERE doit être extrapolé aux effectifs maximum autorisés. Une correction est attendue. De plus la surface de bâtiments autorisée est 5595 m2 pour 5700 dans le GERE. Des précisions sont également attendues
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	poul4	2021-02-01 BB - a noter qu'aucune technique n'est cochée pour ce poulailler

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **09/12/19**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **01/02/21**